



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DES BOUCHES DU RHÔNE

Rapport du Président du Jury
Concours d'attaché territorial – session 2011

Propos introductifs :

Le rapport du jury des concours d'attachés territoriaux s'adresse à l'ensemble des candidats intéressés par ces concours de la fonction publique territoriale.

Il s'adresse également à tous les centres de préparation de ces concours.

Ce rapport a pour objectif d'apporter un éclairage a posteriori sur les résultats des concours externe, interne, du troisième concours tant du point de vue quantitatif statistique que des observations générales formulées par les membres du jury.

Il s'agit en réalité de donner une grille de lecture du concours d'entrée et des épreuves qui le composent.

Le Président du Jury,

Didier DEL PRETE
Directeur adjoint du CPAG –
IEP Aix-en-Provence.

1 – Le cadre national.

Ce concours était jusqu'en 2009 organisé par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Depuis le 1^{er} janvier 2010, son organisation relève de la compétence des Centres de gestion.

Dans le cadre d'une organisation inter-régionale, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône a pris en charge l'organisation de ce concours pour l'ensemble des Centres de gestion des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Au niveau national, dix Centres de gestion ont été organisateurs de la session 2011.

2 – Les données de la session 2011.

A. Principaux chiffres de la session.

La répartition des candidats admis à concourir selon les voies d'accès, toute spécialité confondue, est la suivante :

Attaché territorial session 2011				
Voies	Postes	Inscrits	Présents	Absentéisme %
Externe	190	1498	869	41,98%
Interne	85	2256	1615	28,41%
3ème Concours	28	284	233	17,95%
Total	303	4038	2717	32,71%

B. Typologie des candidats.

▪ Le concours externe

La moyenne d'âge des candidats admis à concourir est de 27,5 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 69,6% de femmes et 30,4% d'hommes.

80,2% des candidats proviennent de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

▪ Le concours interne

La moyenne d'âge des candidats admis à concourir est de 40 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 77,8% de femmes et 22,2% d'hommes.

81,3% des candidats proviennent de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

▪ Le troisième concours

La moyenne d'âge des candidats admis à concourir est de 40,5 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 70,9% de femmes et 29,1% d'hommes.

77,1% des candidats proviennent de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

3 – Les épreuves écrites.

A. Le concours externe.

✓ L'épreuve de composition a été largement commentée. Le sujet était libellé ainsi, « Les collectivités territoriales face à la mobilité des hommes et des activités ».

A l'exception de quelques compositions, la forme des copies de culture générale est perfectible. Les correcteurs ont à cet égard relevé des fautes d'orthographe, et parfois un style peu convaincant, voire un peu familier pour un concours de ce niveau.

Sur le fond, le sujet n'a manifestement pas été bien compris par les candidats. Peu de candidats ont traité le sujet correctement et dans sa globalité. Un grand nombre de candidats n'a traité qu'une seule partie du sujet, en l'espèce la mobilité des hommes, ce qui explique que les notes sont faibles.

De manière générale, la capacité à poser une problématique et à la suivre constitue un élément essentiel dans l'appréciation des copies. Or, les candidats ont rencontré des difficultés pour poser la problématique et traiter dans son ensemble le sujet. Les copies mettent en outre bien souvent en avant des connaissances trop générales, révélant un manque de connaissances précises des candidats. Les développements se sont cantonnés à une simple description des connaissances, sans véritable démonstration et réflexion personnelle pourtant imposée par cette épreuve.

✓ L'épreuve de rédaction d'une note semble mieux maîtrisée par les candidats qui ont globalement respectés la forme de l'épreuve. Cependant, à l'exception de quelques copies, les correcteurs ont relevé encore trop de fautes d'orthographe et de syntaxe, ce qui nuit à la clarté et la qualité de la note. Il convient en revanche de souligner que les candidats ont fait un effort dans la construction d'un plan.

B. Le concours interne et le troisième concours.

L'épreuve unique d'admissibilité consiste pour ces deux concours en la rédaction d'un rapport assorti de solutions opérationnelles appropriées.

A l'exception de quelques copies, le formalisme du rapport est respecté par les candidats. Ils ont manifestement bien travaillé la méthodologie du rapport, ce qui se traduit par des copies plus homogènes. En revanche, un nombre significatif de fautes d'orthographe et de maladresses d'expression a été relevé par les correcteurs.

Si la méthodologie du rapport semble globalement maîtrisée, les idées sont en revanche souvent exposées de manière confuse.

Peu de candidats ont réussi à présenter des solutions opérationnelles, la plupart des candidats se contente d'exposer les enjeux du dossier sans mettre en évidence les solutions concrètes.

De manière générale, la capacité à poser des solutions concrètes constitue un élément essentiel dans l'appréciation des copies. Les correcteurs ont valorisé les copies qui ont présenté à la fois les enjeux du dossier et les solutions opérationnelles de manière claire et synthétique.

4 – L'admissibilité.

A l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni et a déclaré 478 candidats admissibles.

A. Le concours externe.

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	134	1125	657	10	131
Analyste	2	9	3	10	2
Animation	22	54	24	10	5
Gestion du secteur sanitaire et social	14	96	53	10	9
Urbanisme et développement des territoires	18	214	132	10	37
Total	190	1498	869		184

► 21,17% des candidats présents ont été déclarés admissibles.

B. Le concours interne.

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	66	1771	1263	12	178
Animation	10	164	128	11,50	18
Gestion du secteur sanitaire et social	4	235	162	12	13
Urbanisme et développement des territoires	5	86	62	12	4
Total	85	2256	1615		213

► 13,18% des candidats présents ont été déclarés admissibles.

C. Le troisième concours.

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	20	226	181	10,50	67
Animation	4	29	25	10,50	7
Gestion du secteur sanitaire et social	2	18	16	10,50	2
Urbanisme et développement des territoires	2	11	11	10,50	5
Total	28	284	233		81

► 34,76% des candidats présents ont été déclarés admissibles.

5 – Les épreuves orales.

A. L'entretien du concours externe.

D'une manière générale, à l'exception de quelques candidats, le jury a observé que les candidats avaient des difficultés à se projeter professionnellement et ainsi à répondre aux exigences du concours récemment réformé.

Telle qu'elle est définie par les modalités d'organisation du concours, cette épreuve d'entretien vise à apprécier la personnalité et les motivations des candidats.

Lors de cette épreuve, le jury a donc cherché à apprécier de la façon plus objective possible les aptitudes des candidats à exercer des fonctions dans le grade d'attaché, plutôt que les connaissances théoriques acquises pendant leurs parcours universitaires.

Eu égard à la diversité des fonctions susceptibles d'être exercé par un attaché territorial, le jury s'efforce de vérifier dans le délai qu'il lui est imparti (20 minutes), si les candidats ont une capacité d'adaptation au changement, une capacité à encadrer une équipe, une capacité à se remettre en cause, ou encore une capacité à proposer des solutions.

C'est pourquoi le jury n'hésite pas à mettre en situation les candidats externes pour vérifier leur aptitude à faire face à des situations professionnelles parfois délicates.

Le jury a enfin estimé que la réforme du concours n'était pas encore bien appréhendée par les candidats qui éprouvent les plus grandes difficultés à adopter la posture exigée à ce niveau de concours.

B. L'entretien des concours interne et troisième concours.

D'une manière générale, les candidats du concours interne se sont efforcés de présenter leur parcours professionnel de manière structurée dans le temps qui leur est imparti (10 minutes), ce qui est positif.

Or, à l'exception des quelques candidats qui maîtrisaient les enjeux réels des collectivités territoriales, les candidats n'ont manifestement pas témoigné d'un socle minimum de connaissances générales en droit des collectivités territoriales et en finances publiques locales, ainsi que du recul pourtant exigé à ce niveau de concours.

Le jury a ainsi pu constater que les notions essentielles étaient insuffisamment maîtrisées, voire ignorées par les candidats. A titre d'illustration, on peut citer la révision générale des politiques publiques, les droits et obligations du fonctionnaire territorial, ou encore la notion de service public.

En réalité, les questions posées sur ces thèmes visaient à favoriser la discussion avec le candidat sur des éléments que le jury pensait à juste titre maîtrisés par les candidats.

Au-delà de ces difficultés constatées, les candidats ont été déstabilisés par les questions de réflexions transversales relevant de leur champ de compétences professionnelles. Dans la plupart des cas, ils se contentaient de présenter leur expérience tirée de leur pratique professionnelle quotidienne sans prendre le recul pourtant exigé par le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Le jury a observé que les candidats du concours interne avaient des difficultés à se projeter vers des fonctions correspondantes au grade d'attaché territorial, à l'exception des candidats de la filière urbanisme.

Les candidats du troisième concours présentent des profils plus diversifiés.

Les candidats du troisième concours se sont dans l'ensemble efforcés de présenter leur parcours professionnel de manière structurée dans le temps qui leur est imparti (10 minutes).

Le jury a par ailleurs constaté un bon niveau d'ensemble, comme en témoigne le seuil d'admission. Certains candidats ont montré une réelle faculté d'adaptation tout en assumant pleinement les fonctions d'encadrement.

Le jury a évalué favorablement les candidats qui ont su se projeter dans les fonctions d'attaché territorial en manifestant une réelle ouverture d'esprit.

C. L'oral de langue vivante.

L'anglais reste très majoritairement la langue choisie par les candidats admissibles (72,2%), suivi par l'espagnol (13,1%) et l'italien (11,6%).

En règle générale, le niveau constaté est relativement hétérogène. Néanmoins l'ensemble demeure convenable.

Les carences majeures des candidats ayant échoué sont l'absence de maîtrise des structures grammaticales élémentaires et un vocabulaire pauvre.

Les candidats ayant obtenu une note moyenne ont rencontré des difficultés lors de la traduction, et des difficultés dues à des stratégies de reformulation souvent défailtantes.

Les candidats qui ont obtenu une note élevée ont su maîtriser la langue, mettant en place des compétences pragmatiques et des stratégies de communication efficaces d'une part, et s'appuyant sur un bagage culturel à la hauteur de l'épreuve d'autre part.

6 – L'admission.

A l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

Pour le concours externe, le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 10,5/20
- Analyste : 10,5/20
- Animation : 10,38/20
- Gestion du secteur sanitaire et social : 10,45/20
- Urbanisme et développement des territoires : 11,2/20.

Pour le concours interne, le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 11,61/20
- Animation : 10,11/20
- Gestion du secteur sanitaire et social : 10,77/20
- Urbanisme et développement des territoires : 12/20.

Pour le troisième concours, le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 12/20
- Animation : 12/20
- Gestion du secteur sanitaire et social : 12/20
- Urbanisme et développement des territoires : 12/20.

8 – Le profil des lauréats.

▪ Le concours externe

La moyenne d'âge des lauréats est de 28 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 81% de femmes et 19% d'hommes.

L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 36% proviennent des Bouches-du-Rhône,
- 37% des autres départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors Bouches-du-Rhône),
- 27% hors région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

▪ Le concours interne

La moyenne d'âge des lauréats est de 40 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 79,2% de femmes et 20,8% d'hommes.

L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 30% proviennent des Bouches-du-Rhône,
- 44,6% des autres départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors Bouches-du-Rhône),
- 25,4% hors région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

▪ Le troisième concours

La moyenne d'âge des lauréats est de 43 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 73% de femmes et 27% d'hommes.

L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 24,3% proviennent des Bouches-du-Rhône,
- 35,1% des autres départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors Bouches-du-Rhône),
- 40,6% hors région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

9 – Analyse et conclusion.

Après plusieurs mois consacrés à la conduite de ces concours, il faut souligner l'efficacité et le dévouement tout à fait remarquables des services du CDG 13 dans la préparation et l'organisation de ces concours. Ils ont en outre mis tout en œuvre pour accueillir les candidats et les membres du jury dans les meilleures conditions possibles.

C'est également l'occasion de souligner l'apport de tous les membres du jury et des correcteurs qui ont contribué à un bon déroulement du concours.

C'est enfin l'occasion de remercier sincèrement les membres de ce jury d'avoir participé non seulement au travail de ce jury mais aussi à la bonne ambiance générale qui mérite d'être soulignée.

Au-delà du bon déroulement des épreuves, les concours de 2011 permettent tirer des enseignements utiles pour l'avenir.

A titre liminaire, le jury regrette que quelques candidats puissent être lauréats malgré une note très faible à l'épreuve d'admission de conversation avec le jury. Même si cela reste très marginal sur le nombre de lauréats du concours, cela pose à nouveau la question d'une note éliminatoire à l'admission.

Le jury est d'ailleurs favorable à l'évolution du concours sur ce point.

Le niveau des candidats est apparu globalement moins bon pour le concours interne que l'année précédente, comme en témoigne le seuil d'admission. Il est un peu meilleur pour les candidats externes, bien que dans l'ensemble le niveau des candidats reste assez moyen par rapport aux objectifs affichés par la réforme du concours. Pour les candidats du troisième concours, le jury est satisfait du niveau des candidats. Le seuil d'admission est d'ailleurs élevé, ce qui s'explique par le nombre de postes ouverts au concours.

D'une façon générale, le jury souhaite rappeler avec insistance que les notions essentielles de la culture générale territoriale figurant dans la lettre de cadrage du concours peuvent être abordées dans le cadre de l'entretien avec le jury.

Certains candidats se présentent sans même avoir révisé les notions fondamentales. Il en est ainsi de la réforme territoriale ou de la réforme fiscale ayant lourdement impacté les collectivités locales. D'autres candidats ont appris ces notions mais manquent de recul lorsque des questions d'interprétation sont posées.

Le jury s'interroge sur le manque de culture générale des candidats qui aspirent à des fonctions d'encadrement. Cette situation avait déjà été constatée par le précédent jury, particulièrement pour les candidats du concours interne, dans une moindre mesure pour les candidats du concours externe et du troisième concours.

Elle est particulièrement préoccupante et doit probablement conduire dans les années à venir à réfléchir sur les moyens d'y remédier. Si cela devait persister, il serait sans doute utile de réfléchir à intégrer dans les épreuves du concours une épreuve technique.

D'une façon générale, le jury a eu l'impression notamment lors de l'épreuve d'entretien que les candidats n'ont pas bien appréhendé les objectifs de la réforme du concours. La simplification du concours ne doit pas être interprétée par les candidats comme une réduction des exigences du concours. Bien au contraire, la professionnalisation du concours impose nécessairement une bonne maîtrise de l'environnement des collectivités territoriales. Il en va d'autant plus ainsi pour un candidat postulant au concours d'attaché territorial.

Le jury espère que ces observations d'ordre général permettront d'envoyer un message fort aux candidats du concours suivant, et ainsi infirmer le constat qui a pu être fait par le présent jury.

Le Président du Jury,

Didier DEL PRETE
 Directeur adjoint du CPAG –
 IEP Aix-en-Provence.